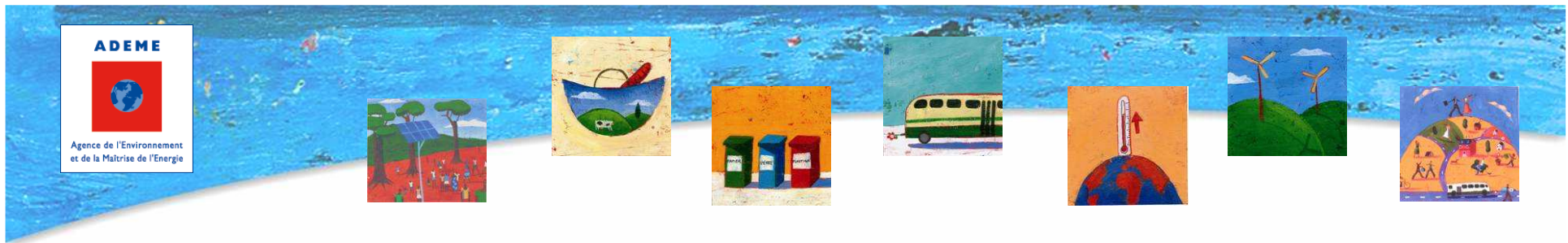




Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Catherine GUIMARD
ADEME Délégation régionale Centre



Dispositif contractuel et partenarial

❖ Pour qui?

Les territoires : communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays et PNR

❖ Pour quoi?

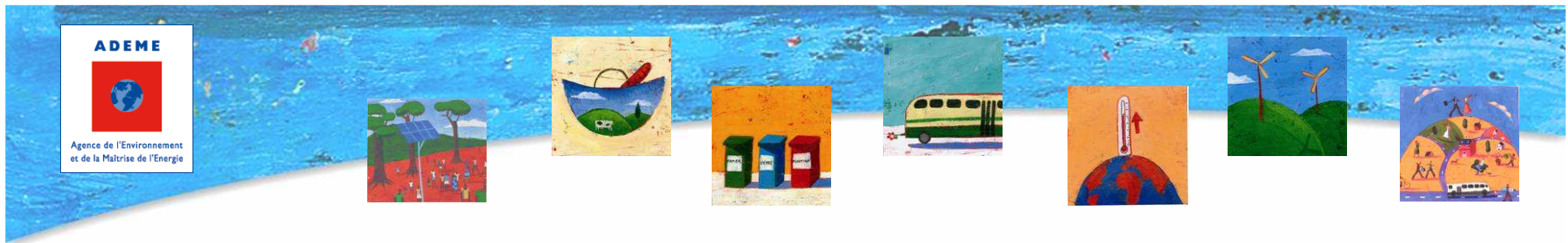
Mettre en œuvre un projet territorial portant sur l'environnement et/ou le climat (thèmes traités par l'ADEME) : énergie, déchets, déplacement et mobilité, management environnemental, ...

➔ Objectif d'exemplarité et de références



Les engagements du Contrat

- ❖ **Pour le territoire :**
définir, mettre en œuvre et évaluer le programme d'actions
- ❖ **Pour l'ADEME :**
apporter un soutien technique et financier, favoriser l'échange avec d'autres territoires et valoriser les projets



Le financement

- ❖ **Animation du plan d'actions :**
30%, plafond d'assiette de 230 000€ sur 3 ans
- ❖ **Etude qualitative de préfiguration :**
70%, plafond d'assiette de 20 000€
- ❖ **Accompagnement de la démarche** (suivi, évaluation, communication, formation) :
50%, plafond d'assiette de 50 000€